

**MODELE D'ARRETE PORTANT MISE EN DEMEURE
(APRES INFORMATION DU PROPRIETAIRE DU CHIEN PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC
ACCUSE DE RECEPTION)**

Nous maire..... de la commune de...

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 2212-2 relatif aux pouvoirs du maire,

Vu le code rural et notamment les articles 211 et suivants,

Vu la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 et le décret n° 99-1164 du 29 décembre 1999,

Considérant qu'il a été constaté que M., domicilié àpropriétaire d'un chien de race.....entrant dans la catégorie des chiens dangereux, n'a pas déclaré cet animal conformément à la loi,

Considérant que lors de la visite sur site, il a été constaté (ou : les services de la police municipale ont pu constater) les faits suivants :(description, état de fait, identification, comportement de l'animal.),

Considérant que l'animal n'a pas été déclaré conformément à la loi avec la production des justificatifs prescrits pour que les quatre conditions de détention soient bien respectées,

Considérant que la commune de.....a, par lettre recommandée en date du.....averti M..propriétaire du chien, de la nécessité de remédier dans un délai de 15 jours à compter de la notification, au danger présenté, et de faire cesser toute infraction à la réglementation applicable en la matière,

Considérant que M.n'a, à ce jour, pris aucune des mesures préconisées dans la lettre d'avertissement sus-indiquée, et n'a, par conséquent, pas respecté le délai qui lui était imparti,

A R R E T O N S

ARTICLE 1^{er} : M.domicilié.....est mis en demeure de prendre toutes les mesures de nature à prévenir le danger présenté par les conditions de garde de son animal de race.....et de remédier, dans un délai de ...jours à compter de la présente notification, aux nuisances ainsi constatées, à savoir : (descriptif)

ARTICLE 2 : Tout constat de non-respect de cet arrêté municipal pourra donner lieu à la prise d'une décision portant placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci en application de l'article 211 du code rural.

ARTICLE 3 : La présente pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente, dans les plus brefs délais à compter de sa notification, compte-tenu de l'urgence qui s'attache aux mesures à prendre pour prévenir le danger.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée

- à M. le préfet du département du Nord,
- à M. le directeur départemental des services vétérinaires,
- au responsable du lieu de dépôt,
- aux services de police ou de gendarmerie,
- à l'intéressé (M., Mme)